Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_213-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_213

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Plan Local de l'Habitat - Suivi animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) - Demandes de subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Bernard CHILINI, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_213-DE

Par délibération en date du 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a décidé d'approuver la convention relative à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
Le périmètre opérationnel correspond globalement à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec des secteurs renforcés pour les communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var, Salernes et Vidauban.

Le PIG aura une durée de 3 ans, et les axes d'intervention seront les suivants :

- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne et l'habitat dégradé,
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap,
- la lutte contre la vacance en lien avec le conventionnement social.

Dans ce contexte, des objectifs de logements traités ont pu être calibrés à 235 logements, déclinés comme suit :

- 70 logements « Propriétaires Bailleurs »,
- 90 logements « Propriétaires Occupants »,
- 75 logements traités aux fins d'organisation de copropriétés.

Auxquels se rajouteront :

- 30 logements conventionnés sans travaux.

Dans le cadre du suivi animation de ce programme, la Communauté d'Agglomération Dracénoise mettra en place une équipe afin de permettre un bon fonctionnement et un bon déroulement de cette opération.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) subventionne :

- une part fixe au titre de la tranche annuelle correspondant à l'ingénierie en faveur des programmes d'habitat privé à hauteur de 35 % d'une assiette subventionnable maximum de 250 000 €,
- une part variable correspondant aux objectifs et résultats obtenus.

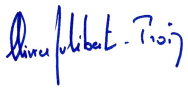
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 16 novembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention pour le suivi animation du Programme d'Intérêt Général auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour la part fixe à son taux maximum, et pour la part variable à leur montant maximum.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_213-DE

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.